Multinationales responsables

MULTINATIONALES RESPONSABLES

Feuille d'information pour les parlementaires
Session de printemps 2025

SUISSE

- La nouvelle initiative pour des multinationales responsables lancée à Berne
- Des bénévoles récoltent 183 661 signatures en 14 jours
- Un film documentaire met en lumière des violations de droits humains

INTERNATIONAL

- La Commission européenne souhaite adapter les règles en matière de durabilité

ÉTUDES DE CAS

- Plantation problématique de Socfin au Nigeria
- Peines de prison et amendes dans un procès pour corruption contre Trafigura

lematin.ch

INITIATIVE POPULAIRE

Publié 21. janvier 2025, 11:14

Multinationales: 183'661 signatures en deux semaines!

Le comité d'initiative a réussi son pari bien au-delà de ses objectifs.

Le Matin, 21 janvier 2025

Des bénévoles récoltent 183 661 signatures en 14 jours

A la mi-janvier, en seulement deux semaines, plus de 10 000 bénévoles de toutes les régions du pays ont récolté 183 661 signatures en faveur de la nouvelle initiative pour des multinationales responsables. Les bénévoles ont organisé plus de 1000 stands, ont récolté des signatures auprès de leur entourage et ont surpassé de loin l'objectif fixé des 30 jours. Ce record de récolte souligne l'important soutien de la population à l'initiative. Il souligne aussi l'urgence d'agir dans le domaine, car des multinationales dont le siège est en Suisse continuent jusqu'à aujourd'hui à violer régulièrement les droits humains et les normes environnementales fondamentales : une mine de Glencore pollue une région entière au Pérou, des raffineries d'or telles que MKS Pamp importent de l'or problématique en Suisse, la multinationale genevoise IXM, active dans le négoce de métaux, laisse environ 300 000 tonnes de déchets hautement toxiques en décharge en Namibie ou encore certaines multinationales du chocolat profitent jusqu'à aujourd'hui du travail des enfants. Les signatures sont en cours d'authentification.

Plus d'informations :

Le lancement de la nouvelle initiative pour des multinationales responsables a suscité un fort intérêt médiatique.

La nouvelle initiative pour des multinationales responsables prévoit des règles efficaces pour protéger l'humain et l'environnement

Le 7 janvier 2025, un large comité a lancé la nouvelle initiative pour des multinationales responsables. L'initiative oblige les multinationales à respecter les droits humains et les normes environnementales dans leurs activités commerciales. Suite à l'introduction de lois sur la responsabilité des multinationales par différents pays européens et à l'adoption par l'UE d'une directive sur le devoir de diligence (CSDDD), une chose est claire pour les initiant·e·s : en tant que pays qui abrite de nombreuses multinationales, la Suisse doit maintenant introduire des règles efficaces.

Le comité d'initiative est composé de représentant·e·s d'un vaste spectre politique, de l'économie et de la société civile. Comme représentants du Centre, les conseillers nationaux Lorenz Hess, Giorgio Fonio et Stefan Müller-Altermatt font notamment partie du comité et le conseiller national Beat Flach représente le parti Vert'libéral. Du côté du PLR, l'ancien conseiller aux États Raphaël Comte et l'ancien conseiller d'État vaudois Claude Ruey s'engagent pour l'initiative.

Le texte d'initiative est pragmatique et s'aligne sur la directive européenne, afin de garantir une procédure « coordonnée au niveau international », comme l'avait déjà demandé le Conseil fédéral en 2020. Le texte prévoit un devoir de diligence également pour les multinationales suisses. Elles devront par exemple veiller à ce que leurs filiales ne polluent pas les eaux souterraines avec des déchets d'arsenic ou ne fassent pas travailler des enfants dans des mines. En cas de non-respect de leur devoir de diligence, les multinationales pourront être amendées. De plus, les victimes pourront demander réparation devant un tribunal suisse.

Pour permettre une mise en œuvre pragmatique, la nouvelle initiative présente quelques divergences par rapport à l'initiative pour des multinationales responsables de 2015 et par rapport à la directive de l'UE :

Champ d'application : Le devoir de diligence n'est prévu que pour les multinationales. Les PME (= valeurs seuil du contrôle ordinaire) sont exclues du champ d'application de l'initiative.

Responsabilité : La directive adoptée par l'UE prévoit que la responsabilité s'étende jusqu'à la chaîne d'approvisionnement, ce qui n'est pas le cas de la nouvelle initiative. Celle-ci prévoit que la responsabilité des multinationales s'arrête aux entreprises contrôlées (filiales) et exclut les sous-traitants.

Répartition du fardeau de la preuve : La nouvelle initiative renonce à une réglementation explicite en la matière et laisse ainsi plus de marge de manœuvre au Parlement. Le texte d'initiative précise uniquement que la loi doit prévoir une réglementation appropriée, pour que la fourniture de preuves soit réaliste pour les victimes.

Obligations climatiques : À l'instar de la directive de l'UE, l'initiative prévoit pour les multinationales des obligations climatiques avec des objectifs et des trajectoires de réduction contraignants. En comparaison avec la réglementation européenne, l'initiative permet toutefois de libérer de ces obligations les entreprises suisses dont le taux d'émission est faible.

Plus d'informations :

LE TEMPS

Multinationales responsables, le retour

INITIATIVE Défaite en 2020, la coalition d'ONG et de politiciens revient à la charge pour obliger les grandes sociétés à respecter partout les droits humains et l'environnement. Elle compte sur les règles de l'UE pour amener la Suisse à faire de même

PHILIPPE BOEGLIN, BERNE

Un peu plus de quatre ans après son échec de justesse en votation – la population avait voté oui à 50,7%, mais 17 cantons sur 26 avaient refusé –, la Coalition pour des multinationales responsables remet le couvert. Elle a lancé hier une nouvelle initiative populaire, invoquant la nécessité de se conformer aux règles récemment adoptées dans l'Union européenne, premier partenaire commercial. Pas question de se contenter des dispositions régnant depuis peu en Suisse, qui n'exigent des entreprises que des rapports sur leurs activités.

Fidèle à sa force de frappe en communication, le groupement comptant notamment 90 organisations non gouvernementales (ONG) a désigné sept orateurs en conférence de presse, dont six proviennent de partis politiques bourgeois. Une manière de montrer que le sujet n'est pas l'apanage de la gauche.

SUR LE WEB

Le vif débat de 2020 dans le rétroviseur

Pour retrouver tous les articles que nous avons

Le Temps, 8 janvier 2025

SUISSE

Un nouveau film documentaire met en lumière des violations des droits humains

Ces derniers mois, la Coalition pour des multinationales responsables a produit un film documentaire qui sera présenté en mars et avril 2025 lors d'une centaine de projections organisées dans tout le pays. Le film « Pouvoir et résistances : Quand les multinationales suisses détruisent des vies » a été tourné dans deux régions qui auraient difficilement pu être plus éloignées : 18 000 kilomètres à vol d'oiseau séparent la province andine d'Espinar et la forêt tropicale de l'île de Bornéo, en Asie du Sud-Est. Deux régions éloignées, mais unies par la lutte de leurs communautés indigènes contre une gigantesque mine contrôlée depuis la Suisse. Expulsions forcées, destructions et pollution persistante marquent leur quotidien. Ces populations résistent pour défendre leurs terres, leur santé et leurs moyens de subsistance. Leur force réside dans leur solidarité, malgré les promesses trompeuses et les tactiques sournoises des multinationales pour les diviser. Abandonner n'est pas une option.

Ces témoignages bouleversants montrent pourquoi il est nécessaire que la Suisse introduise enfin une loi sur la responsabilité des multinationales.

Plus d'informations :

INTERNATIONAL

La Commission européenne souhaite adapter les règles en matière de durabilité

Parallèlement à la présentation du « Clean Industrial Deal » et à la réaffirmation de ses objectifs climatiques, la nouvelle Commission européenne a présenté le 26 février un « paquet omnibus » visant à simplifier et à harmoniser diverses réglementations en matière de durabilité. La Commission souhaite inclure à ce paquet la directive sur le devoir de vigilance (CSDDD), qui est entrée en vigueur à l'été 2024. Elle a proposé quelques modifications de fond portant sur le devoir de diligence, les obligations en matière de climat et les mécanismes d'application. Il n'est toutefois pas certain que ces propositions soient finalement retenues. En effet, toute modification nécessite l'accord du Parlement européen et une majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres de l'UE. Par ailleurs, le Pacte mondial des Nations unies et des entreprises telles que Nestlé, IKEA, Unilever ou Vattenfall ont critiqué la démarche de la Commission et souligné que la priorité devait être donnée à la sécurité juridique et à la sécurité de planification.

D'un point de vue suisse, ces évolutions ne sont pas particulièrement déterminantes, car la Suisse est clairement en retard en matière de responsabilité des multinationales et l'obligation pour les multinationales de respecter les droits humains et les normes environnementales n'est pas remise en question au niveau de l'UE. L'introduction de la CSDDD sera probablement reportée d'un an, ce qui permettra à la Suisse de rattraper son retard et d'introduire des règles claires pour les entreprises en même temps que les pays de l'UE.

LA LIBERTÉ SAMEDI 4 JANVIER 2025

FAIT DU JOUR | 3

La colère ne faiblit pas dans une plantation de palmiers au Nigeria dont le commerce passe par Fribourg

HUILE DE PALME DÉCRIÉE

« MAUDE BONVIN

Matières premières » Rita Uwaka ne quitte pas son bonnet brun et son écharpe à carreaux roses dans ce café fribourgeois. Frigorifiée mais pas résignée, l'activiste des droits humains et de l'environnement a quitté le Nigeria et ses 38 degrés à l'ombre pour la bise et la grisaille. La jeune femme, qui coordonne notamment le programme forêt et biodiversité pour l'association Les Amis de la terre en Afrique, parcourt inlassablement la Suisse.

Elle dénonce les violations des droits humains, les atteintes à la planète et les discriminations de genre commises par l'Okomu Oil Palm Company, une filiale de la multinationale Socfin qui exploite des plantations dans le sud du Nigeria. Domiciliée au Luxembourg, l'entreprise est active dans l'huile de palme et le caoutchouc. Des filiales de la société sont établies à Fribourg et une grande partie de son commerce de matières premières passe par la capitale cantonale.

Pour Rita Uwaka, il ne peut y avoir de justice à deux vitesses. «Les droits humains et la protection de l'environnement doivent être pris au sérieux par Socfin autant au Nigeria qu'à Fribourg.» Et d'appeler les autorités à agir. Socfin fait, depuis une dizaine d'années, les gros titres pour ses atteintes à la nature et aux populations locales.

Selon la loi européenne, les grands groupes doivent s'assurer que leurs activités à l'international respectent les droits humains, les libertés fondamentales, la santé, la sécurité des personnes et l'environnement. Les Suisses ont refusé en votation une telle obligation en 2020.

Responsabiliser les firmes

Rita Uwaka voit d'un bon œil toute réglementation «pour responsabiliser les multinationales», comme celle mise en place récemment par les pays de l'Union européenne (UE) contre la déforestation.

Elle se désole: «La population se bat depuis de nombreuses années pour récupérer les terres qui lui ont été prises pour développer la plantation de Socfin, ou du moins pour être indemnisée. La pollution de l'eau est également un problème majeur.»

Sur le terrain, le travail des ONG est très compliqué en raison de la forte présence des forces de sécurité à l'entrée et dans certaines parties de la plantation, qu'il est nécessaire de traverser pour se rendre auprès des communautés, selon Rita Uwaka.

«Les personnes qui dénoncent les violations commises par l'entreprise sont parfois interrogées par les services de sécurité de l'Etat et la population sur le terrain est soumise à des contrôles de sécurité qui sont rigoureux», ajoute-t-elle.

Un exemple: «En mai 2022, les habitants de la communauté de Mariobo, située à proximité de la plantation de l'Okomu Oil Palm Company, ont constaté à leur réveil que la société avait creusé une profonde tranchée traversant la seule route d'accès à leurs maisons, à l'école et au lieu de culte», relate Rita Uwaka.

Selon elle, l'Okomu Oil Palm Company a demandé aux forces de sécurité de réprimer les manifestants qui protestaient pacifiquement à ce sujet. Iyabo Botu, une veuve de 67 ans, a subi de multiples fractures au genou. «La tranchée creusée par l'entreprise autour des communautés est toujours là, aux risques et périls des habitants qui finissent par y tomber», déplore-t-elle. N'est-ce pas au Gouvernement nigérian d'agir? Pour la jeune femme, l'élite politique du pays n'a aucun intérêt à s'opposer à la multinationale Socfin car elle en tire des bénéfices et la considère comme une opportunité de croissance et de développement, même s'il existe des cas évidents de violations des droits humains. «C'est pourquoi il est important que des pays comme la Suisse prennent des mesures pour que les multinationales soient tenues responsables des activités qu'elles mènent à l'étranger», juge-t-elle.

Nouvelle initiative

La coalition pour des multinationales responsables prévoit de lancer prochainement une nouvelle initiative populaire à ce propos. Socfin vante pourtant ses bonnes actions sur place. En 2023, le budget qui a été consacré au développement durable d'Okomu Oil Palm Company, s'élevait par exemple à plus de 13 millions d'euros (plus de 12 millions de francs).

Les différents investissements concernent notamment la construction d'infrastructures générales, le secteur médical, l'éducation, la préservation de l'environnement ainsi que des projets avec les communautés. Cela ne correspond cependant pas à la situation sur le terrain, selon l'activiste, pour qui «la société n'a guère amélioré la situation ces derniers mois au Nigeria. Les violations des droits humains se poursuivent.» »

«La tranchée creusée par l'entreprise est toujours là, au péril des habitants qui finissent par y tomber» Rita Uwaka

Des employés de Socfin au Nigeria où la multinationale vante ses bonnes actions sur place. Socfin

La Liberté, 4 janvier 2025

Enquêtes sur des plantations problématiques de Socfin au Nigeria

C'est depuis l'ancienne poste de Fribourg que la multinationale Socfin gère une importante partie de son commerce de matières premières. La multinationale défraie régulièrement la chronique en raison de problèmes sur ses plantations. Pas plus tard que début janvier, le journal La Liberté et la radio SRF ont fait état de conflits à la plantation d'Okomu, au sud du Nigeria, où sont cultivés du caoutchouc et des palmiers à huile. On reproche à la multinationale de parfois couper l'accès de la population aux écoles, aux terres agricoles ainsi qu'aux lieux de culte. Selon des informations parues dans les médias, une enquête réalisée sur mandat de Socfin elle-même confirme que les plaintes sont « partiellement fondées ». De plus, des journalistes locaux et des représentant·e·s d'ONG font état de pollution de l'eau et de confrontations parfois violentes en lien avec la plantation.

Plus d'informations :

Procès contre Trafigura : peines de prison et amendes pour faits de corruption

Au terme d'un procès historique, le Tribunal pénal fédéral de Bellinzone a condamné la multinationale genevoise de matières premières Trafigura, un ancien dirigeant de la société et deux autres personnes pour faits de corruption en Angola. C'est la première fois qu'une multinationale suisse de négoce devait répondre de versements de pots-de-vin devant le Tribunal fédéral.

Reconnue coupable de « défaut d'organisation » en lien avec des faits de corruption, Trafigura devra payer 3 millions de francs d'amende et 144,5 millions de dollars de créance compensatrice pour avoir versé près de 5 millions de dollars de pots-de-vin entre 2009 et 2011, durant l'ère Dos Santos. Le Tribunal pénal fédéral a également condamné trois personnes impliquées à des peines de prison. Deux d'entre eux, dont l'ancien dirigeant de Trafigura, écopent de peines de prison ferme et un intermédiaire suisse s'en tire avec un sursis complet.

Ce cas a mis en lumière d'obscurs agissements : des pots-de-vin – dissimulés à l'aide de sociétés écran ou d'intermédiaires – orchestrés depuis la Suisse. Il y a plus de dix ans, Public Eye avait déjà révélé comment Trafigura contribuait par ses alliances opaques à l'enrichissement d'une caste de dirigeants autocratiques au détriment de la population angolaise.

Plus d'informations :

© Marcelo Curia/Public Eye

Un pesticide de Syngenta responsable d'intoxications au Brésil

Lorsqu'en 2020 le Brésil a interdit le paraquat, un herbicide hautement toxique, l'agriculture s'est tournée vers le diquat, qui est issu de la même famille chimique. Un produit particulièrement répandu contenant du diquat est le Reglone, un herbicide de la multinationale bâloise Syngenta fabriqué en Angleterre. Bien que le diquat soit interdit dans l'UE, au Royaume-Uni et en Suisse pour ses risques élevés pour la santé, Syngenta exporte cet herbicide dans des pays aux lois moins strictes, notamment au Brésil. Le paraquat a été interdit au Brésil en raison de sévères intoxications, de ses propriétés mutagènes et de son lien avéré avec la maladie de Parkinson. Le diquat, qui présente des risques similaires, reste autorisé.

Le recours accru au diquat a conduit à une augmentation du nombre d'intoxications. Entre 2018 et 2022, 36 cas d'intoxication ont été recensés, dont 30 ont été imputés au Reglone, produit par Syngenta. Les cas communiqués sont particulièrement élevés dans l'État du Paraná, où de nombreux travailleurs et travailleuses agricoles font état de problèmes de santé, qui touchent notamment les yeux, les voies respiratoires et la peau, suite à l'utilisation du Reglone. Les petites exploitations agricoles, où les pesticides sont souvent épandus à la main, sont particulièrement à risque.

Le nombre de tentatives de suicide au diquat est également en augmentation. Plus de la moitié des intoxications recensées entre 2018 et 2022 étaient des tentatives de suicide, dont quatre ont entraîné la mort. La Chine a pu réduire drastiquement le nombre de suicides aux pesticides en interdisant les substances hautement toxiques.

La nouvelle législation du Brésil est favorable à l'industrie agroalimentaire et facilite l'autorisation de pesticides tout en affaiblissant le rôle des autorités sanitaires et environnementales. Syngenta invoque la souveraineté des pays importateurs pour justifier l'exportation de pesticides. Le rapporteur spécial de l'ONU Marcos Orellana y voit toutefois une forme d'exploitation moderne et critique le fait que la santé des populations des pays importateurs ait apparemment moins de valeur.

Plus d'informations :

IMPRESSUM

Cette feuille d'information est publiée par la Coalition pour des multinationales responsables et fournit des informations sur les développements actuels dans le domaine de l'économie et des droits humains. La Coalition réunit plus de 90 organisations de défense des droits humains, de l'environnement et de la coopération au développement.

Coalition pour des multinationales responsables
Monbijoustrasse 31, case postale, 3001 Berne
031 390 93 36 / info@responsabilite-multinationales.ch

www.responsabilite-multinationales.ch